



Notice explicative du projet N°14.7

Création d'une piste cyclable (rue Moulin aux Malades)

Commune de Verneuil-sur-Avre

Fiche-dispositif N°14 : aide à la création ou au développement des pratiques de développement durable, et plus particulièrement les pratiques de mobilité durable

Comité de Programmation du 30 mars 2015

I. DESCRIPTIF DU PROJET

1. Présentation du projet

➤ **Contexte :**

Depuis de longues dates, la municipalité a initié des projets de cheminements doux sur les axes majeurs de circulation interne à la commune de Verneuil sur Avre : liaison « centre-ville/zone industrielle », liaison « centre-ville/équipements sportifs et lycée », ou encore plus récemment liaison « centre-ville/voie verte de Center Parc ».

Aujourd'hui, l'actuelle municipalité a souhaité poursuivre cette démarche en identifiant de nouvelles liaisons structurantes, notamment les liaisons « centre-ville/zones commerciales périphériques ». Un travail d'identification et de hiérarchisation de nouveaux itinéraires est donc en cours de réflexion.

Ainsi, la rue Moulin aux Malades apparaît comme l'une des artères importantes de la ville sur laquelle une piste cyclable serait vraiment pertinente. En effet, cette rue irrigue de très nombreux équipements collectifs et sportifs : le lycée d'enseignement général et technologique, la piscine municipale, le bicross BMX, le club de tennis, de tennis de table, les terrains de football, de handball, les clubs d'arts martiaux et de boxe. De très nombreuses personnes utilisent donc cette rue. Non seulement cette piste a un fort potentiel de fréquentation, mais un tel aménagement permettrait de désengorger la rue et de sécuriser ce mode déplacement alternatif qu'est le vélo.

Par ailleurs, cette piste se raccorderait à un itinéraire cyclable déjà existant se situant du côté de l'hôpital et reliant cette partie Ouest de Verneuil-sur-Avre au centre ville. En raccordant les 2 pistes cyclables, les habitants de Verneuil-sur-Avre disposeraient d'un véritable réseau sécurisé pour se rendre à vélo sur leur lieu d'activité sportive et, pour les lycéens, sur leur lieu d'étude.

➤ **Objectifs du projet :**

- Contribuer au développement de la pratique des déplacements doux en ville,
- Faciliter l'accès non motorisé au centre-ville et ses commerces aux habitants des quartiers ouest de la commune de Verneuil sur Avre,
- Favoriser l'accès non motorisé au lycée, à des commerces de l'ensemble des habitants de Verneuil sur Avre

➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

Habitants des quartiers Ouest, du centre-ville, utilisateurs des équipements sportifs, lycéens, soit au moins 3800 usagers potentiels quotidiens (300 habitants, 800 lycéens).

➤ **Contenu :**

Ce nouvel aménagement permettra également de créer une opportunité de déplacements doux pour de nouveaux usagers potentiels, à savoir les habitants des quartiers nord-ouest de la ville - les aviateurs, la mare à moudre, les portes de Normandie; habitants du centre-ville ; lycéens

Certains de ces usagers potentiels parcourent sans doute déjà ce tracé à vélo, toutefois, les « marges de progression » de la fréquentation de cet itinéraire doux sont réelles. En effet, les sites desservis (lycée, stades de football et de rugby, terrains de handball et de tennis, circuit de bicross, piscine,...) concernent bien souvent des publics plus enclins à la pratique du vélo.

D'un point de vue technique, les travaux d'aménagement consisteront à « reprofiler » un cheminement piétonnier « naturel » existant en un cheminement doux « aménagé » accessible aux cyclistes.

Cet aménagement permettra de mettre les usagers à l'abri des nuisances et des risques de la circulation automobile.

La délimitation avec la voirie routière sera ainsi nettement marquée.

Une bordure paysagère existante, de 3 à 10 mètres de larges, sera préservée. La plantation d'une barrière végétale ou la pose de barrières métalliques ne sera donc pas nécessaire.

Le revêtement de la chaussée sera fait en enrobé bitumeux d'une épaisseur de 4 cm.

➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- Janvier 2015 : réflexions autour de l'aménagement d'une piste cyclable
- Avril 2015 : début des travaux
- Mai 2015 : fin des travaux (durée des travaux estimée à 5 semaines)

2. Localisation de l'opération

➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

- Verneuil-sur-Avre, rue Moulin aux Malades

➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

- Verneuil-sur-Avre

II. EVALUATION DU PROJET

➤ Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :

1. Nombre de lieux publics desservis : 9
2. Linéaire de piste cyclable créé : 450 m linéaires

➤ Indicateur(s) de résultats (effets attendus) :

1. Nombre moyen de personnes empruntant l'itinéraire chaque jour : 190 (5% des usagers potentiels)

➤ Critères de notation

Partenariat/Concertation :

Les élus de Verneuil sur Avre ont été saisis à plusieurs occasions par des usagers potentiels. Une analyse plus approfondie a été alors engagée par un groupe de réflexion associant élus et techniciens de la ville.

Caractère pilote/Innovation :

La réalisation de cet aménagement offre une véritable alternative au « tout automobile ».

A travers ce projet, les élus de Verneuil sur Avre se positionnent comme une ville qui s'attache à développer des nouvelles pratiques de déplacement doux, qui sont encore insuffisamment développées à ce jour – notamment par rapport à des villes moyennes de même ampleur (6 500 habitants).

Diagnostic ascendant :

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?*

Les élus et les services techniques de la commune.

- *Comment ?*

Le besoin a été révélé par l'équipe municipale sur la base de multiples d'interpellation d'usagers potentiels.

- *A quelle échelle ?*

A l'échelle de la rue Moulin aux Malades, mais aussi de la commune

- *Un document a-t-il été réalisé ?* Non, mais le projet a été discuté au conseil municipal

Social :

Le projet devrait être générateur de liens sociaux entre les habitants qui pourront lors de leurs déplacements quotidiens se saluer, se rencontrer, voir échanger, dans une atmosphère nettement plus agréable et conviviale que l'utilisation du véhicule.

Le projet devrait inciter les habitants à adopter de « bons réflexes » pour favoriser l'entretien de leur santé en pratiquant une activité physique quotidienne. Il est notamment recommandé de pratiquer 30 minutes d'activité physique quotidienne dans le programme national « nutrition santé ».

Ecologie/Environnement :

L'usage de modes de déplacement alternatif à la voiture est de nature à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi à décongestionner l'accessibilité au centre-bourg et aux équipements publics. La diminution de la pollution, du bruit des véhicules et du stress éventuel engendré par des bouchons est de nature à améliorer le cadre de vie.

Economie :

Un tel projet favorise l'accessibilité et l'attractivité des commerces du centre-bourg. Par ailleurs, inciter les habitants à utiliser une bicyclette plutôt qu'une voiture en leur donnant les moyens de le faire en sécurité, c'est leur redonner indirectement du pouvoir d'achat, en l'occurrence l'essence économisée.

III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses	Montant en €
Travaux d'aménagement	65 313,10 €
Coût prévisionnel du projet	65 313,10 €

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	
Etat	0 €
Conseil Régional	19 593,93 €
Conseil Général	0 €
Autres (commune, PNR, EPCI...)	0 €
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	
Sous-total contrepartie nationale	13 062,62
Financements européens (FEADER)	32 656,55
Sous-total financements publics	65 313,10

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	0 €
Autofinancement public non co-finançable	0 €
Autres financeurs privés	0 €
Sous-total financeurs privés	0 €

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
Sous-total recettes prévisionnelles	0 €

TOTAL = coût général du projet	65 313,10
---------------------------------------	------------------

Nota Bene : La subvention LEADER (FEADER) représente 50% de la dépense totale